

Comité Technique Ministériel

Un dialogue social dans un espace confiné !

Un Comité Technique s'est tenu, le 10 mars 2020, sous la présidence de Mme Barbat-Layani, Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers.

L'ordre du jour initial a paru totalement déconnecté des préoccupations quotidiennes des agents. Suite aux diverses interventions des fédérations syndicales, un point d'information sur le Covid-19 et sur l'amiante a été rajouté.

Les questions diverses, déposées par les fédérations et tout particulièrement celles de **FO Finances**, ont permis de revenir sur d'autres sujets de préoccupation des personnels.

FO Finances s'est abstenue d'une déclaration liminaire, à partir du moment où celle du 16 janvier dernier demeure d'actualités, si ce n'est depuis l'apparition dans l'actualité du Coronavirus.

CORONAVIRUS

Ce Comité Technique se devait dès le début de la séance de faire un point d'étape sur les conséquences de l'épidémie du Coronavirus.

FO Finances a d'emblée fait remarquer que la salle dans laquelle se tenait ce CTM était aux antipodes de toutes les recommandations gouvernementales, ce dont la présidente a convenu.

Elle a reconnu le contexte tout à fait exceptionnel lié à cette épidémie et son caractère anxiogène pour les personnels, tout en appelant « *au sang froid* » de chacun.

Selon les précautions d'usage et au vu de l'évolution rapide de cette épidémie, elle indique qu'aucun agent des ministères n'était identifié comme malade.

122 agents font l'objet d'un confinement pour 14 jours.

Pour les ministères, la priorité est donnée à la protection des agents tout en maintenant une continuité du service public.

Sur ce point, il a été relevé le paradoxe de Creil où les services de la DGFiP sont ouverts pendant que d'autres services publics ont fait le choix d'une fermeture.

FO Finances a demandé, au nom de l'égalité public-privé, que le jour de carence ne s'applique pas pour les agents qui seraient amenés à déposer un congé maladie lié au Coronavirus, comme cela s'applique dans le privé depuis le décret publié le 4 mars dernier.

Il semblait que M. Dussopt l'ait annoncé lors d'un Conseil supérieur de la fonction publique avant de se rétracter pour des raisons inexplicables et inexpliquées.

Chaque direction a développé les mesures prises.

La DGDDI a suspendu tous les exercices d'activités physiques rapprochées et les missions de coopération à l'étranger. Elle a demandé un renforcement des mesures de nettoyage dans ses locaux.

L'INSEE de son côté a suspendu les enquêtes dans les zones définies comme « clusters » et auprès des personnes de plus de 75 ans, potentiellement plus exposés selon la Direction Générale de la Santé.

Quant à la DGFIP, interpellée sur les mesures qu'elle prévoit de mettre en place lors de la prochaine campagne de l'Impôt sur le revenu, à ce stade, hormis indiquer que le service public devra être rendu, aucune mesure nouvelle ne semble à l'étude.

Un point d'information hebdomadaire est programmé chaque mardi avec les fédérations, sauf nécessité d'urgence auquel cas ce rendez-vous serait avancé.

Dossier Amiante – Tripode

Après lecture de la déclaration commune des fédérations représentatives au CTM (voir <https://financesfo.fr>) nous n'avons pu avoir comme seule réponse, que ce que chacun sait déjà, tant sur l'état d'avancement de la partie « batimentaire » que sur le dossier spécifique du Tripode.

Pour la reconnaissance comme site amianté du Tripode, on nous renvoie encore une fois à une décision interministérielle (mais sans préciser le niveau : Premier Ministre ? Ministre de la santé ? ARS ?).

Voilà maintenant près de trente ans que les hommes politiques en responsabilités à Bercy se renvoient « *la patate chaude* » avec comme devise « *courage, fuyons* » !

Alors que la cour d'appel a rendu un jugement positif pour une plaignante du ministère des affaires étrangères sur le préjudice d'anxiété, Bercy attend confirmation pour les 115 recours déposés par les agents de l'INSEE et de la DGFIP qui ont exercé sur ce site nantais, avec les frais d'avocat qui vont avec. Un scandale !

Après ces deux points d'information, les débats se sont poursuivis avec l'étude pour avis des trois dossiers suivants :

Projet de décret portant dissolution du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA)

Comme le Comité Technique n'a pas été consulté lors de sa création en 1997, **FO Finances** a considéré qu'il n'avait pas à se positionner pour acter sa disparition.

La saisine du CTM a été imposée par le Conseil d'État.

Il est à déplorer que cette suppression s'accompagne du licenciement fin mai de trois contractuels de droit public à durée indéterminée.

Projet de décret relatif à la création d'un conseil consultatif de gestion du corps des administrateurs des postes et télécommunications

Le Conseil consultatif a été créé au moment de la privatisation des PTT en 1994. Il assiste le ministre dans la gestion du corps des administrateurs et peut formuler des propositions sur toutes les questions s'y afférents.

Suite à la Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui supprime les CAP mutations et promotions, les compétences de ce conseil se trouvent révisées.

Le texte supprime rien de moins que les compétences en matière d'affectation, de mobilité, de répartition des effectifs entre Orange et La Poste et de cohérence des évaluations des agents.

A part cela, le rapport de présentation qui nous a été présenté en amont du CTM, ose mentionner que l'instance « *gagnera en importance suite à la Loi* » !

FO Finances ne pouvait que voter contre ce projet de décret.

Présentation du projet de convention FIPHFP 2020-2022

Le projet de plan d'action triennal handicap, qui a été présenté à ce CTM, fera l'objet, comme précédemment, d'une convention pour la période 2020/2022 entre les Ministères Économiques et Financiers et le FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnels en situation de Handicap dans la Fonction Publique).

Dans l'intérêt des agents en situation de handicap, la Fédération des **Finances FO** a tenu à rappeler son attachement à la politique « handicap » ministérielle, c'est ce qui a guidé ses interventions lors des groupes de travail précédent cette instance.

Afin d'améliorer ce projet de plan, **FO Finances** y a exprimé ses revendications et a demandé :

- que soit rappelée l'importance de l'action sociale ministérielle en listant l'ensemble des droits existants en matière d'aide (logement, vacances...);
- que soit organisée une meilleure communication concernant les événements handicap organisés par les MEF et que les Directions accordent aux agents les autorisations d'absence nécessaires afin qu'ils puissent y participer.

FO Finances est intervenue pour que soient améliorés les points forts correspondants aux engagements du ministère et que soient ainsi rajoutés :

- la mise en place de correspondants en accessibilité numérique ;
- le lancement de l'étude concernant le déroulement de carrière des agents en situation de handicap, maintes fois réclamée ;
- un paragraphe concernant les parents d'enfants handicapés. Autorisations d'absence et aménagement du temps de travail existent depuis 1982, au niveau Fonction Publique, depuis 1991 aux MEF. Mais encore, trop souvent, les services des ressources humaines et les correspondants handicap les ignorent, pénalisant et fragilisant ainsi fortement les agents concernés. Les priver de 24 jours d'autorisations d'absence par an, c'est compromettre aussi le maintien dans l'emploi de ces agents ;
- un développement sur les aménagements des épreuves de concours internes et externes, de la scolarité et de l'hébergement des agents en situation de handicap ;
- des précisions concernant l'accessibilité des applications informatiques, il faut agir dès leur conception et selon la nature du handicap ;
- des précisions concernant le télétravail qui peut être une bonne alternative dans certaines situations de handicap : temps de trajet domicile-travail trop important au regard de la lourdeur du handicap ; inaccessibilité des locaux ; fatigabilité lié à l'environnement.
- qu'une attention toute particulière soit apportée aux agents en situation de handicap lors des restructurations.

FO Finances a pu constater la prise en compte de ces points dans le projet de convention.

Par ailleurs, d'autres éléments l'ont également amélioré :

- ✓ La partie handicap psychique et cognitif a été réécrite pour la rendre beaucoup plus positive,
- ✓ Une sensibilisation au handicap sera intégrée au CMFI (cycle ministériel de formation initiale),
- ✓ Des éléments chiffrés concernant l'apprentissage,
- ✓ Un renforcement de la communication vis-à-vis des agents en situation de handicap pour qu'ils se fassent connaître et soient mieux informés de leurs droits,
- ✓ Le maintien de l'aide relative à la mise en accessibilité des postes de travail sur les fonds propres des MEF a été rajouté.

La prise en compte de la plupart des remarques et revendications portées par **FO Finances** aura permis une notable amélioration du projet initial.

FO Finances a donc voté favorablement pour ce plan, sans toutefois donner un blanc-seing aux MEF. Au-delà de l'élaboration de ce plan, **FO Finances** sera particulièrement attentive à sa mise en œuvre.

Un groupe de travail est programmé le 29 avril prochain concernant la déclinaison ministérielle des articles 91 à 93 de la Loi de la Transformation de la Fonction Publique sur les problématiques du handicap ainsi que sur la prestation de transport domicile/travail.

Après une suspension de séance, les travaux ont repris l'après midi, sous la présidence de Mme Orange-Louboutin, Secrétaire Générale adjointe des ministères économiques et financiers.

Questions diverses présentées par **FO Finances**

Taux de promotions 2021-2023

L'arrêté fixant les taux de promotions dans les corps des ministères économiques et financiers pour les années 2018 à 2020 arrive donc à échéance.

FO Finances a demandé l'organisation de groupes de travail pour débattre du projet de l'administration pour les années à venir, contrairement à 2018, où nous avons dû attendre sa publication au Journal Officiel pour connaître le contenu de ce plan triennal.

FO Finances a de plus demandé le rétablissement d'un plan de qualification ministériel permettant un abondement des promotions inter catégorielles.

Si sur ce dernier point et sans surprise, la réponse fut négative, la présidente de séance a indiqué que les taux de promotions devaient faire l'objet d'un débat sous l'égide de la DGAFP avant présentation aux fédérations pour une simple information.

FO Finances ne peut s'en contenter et a demandé un groupe de travail à Bercy, en amont de ces discussions, pour que les fédérations puissent faire part de leurs revendications et que l'administration présente un bilan des promotions sur la période 2018/2019.

Organisation territoriale de l'État (OTE)

La circulaire du Premier Ministre du 12 juin 2019 a prévu de créer un service public de l'insertion qui se traduit par des modifications importantes des directions interministérielles tant au niveau régional que départemental en termes d'organisation des services et gestion des personnels.

Un guide RH à destination des préfigurateurs vient d'être publié suite au Comité Technique des Directions Départementales Interministérielles de janvier 2020.

En parallèle, un protocole d'accord a été signé entre la secrétaire générale des ministères sociaux et les organisations syndicales concernés. Ce protocole définit les modalités d'accompagnement RH des agents relevant de ces ministères et impactés par la nouvelle OTE.

FO Finances a souhaité connaître les raisons pour lesquelles nos ministères, n'ont fait aucune communication aux fédérations sur cet important sujet. Alors même que des agents des directions de Bercy sont directement concernés (DGCCRF, DGE, Administration Centrale...), ils ne se sont pas engagés dans le même processus.

La présidente de séance a affirmé que les agents gérés par les MEF n'étaient pas directement impactés par les réformes en cours.

FO Finances peut en convenir, mais les représentants élus dans les DIRECCTE et les DDI issus de ces ministères ont obtenu via ce protocole des droits supplémentaires pour exercer leur mandat.

En conséquence, **FO Finances** a demandé que ces mêmes droits soient octroyés à tous les élus de ces directions et aux agents mandatés par leurs structures syndicales quand ils sont invités à participer à des réunions sous l'égide des préfets.

La présidente de séance s'est engagée à regarder ce point et à revenir vers les fédérations par une réponse écrite.

Lignes Directrices de Gestion (LDG) MEF/MTES

Les lignes directrices de gestion actées dans nos ministères le 16 janvier 2020, intègrent dans leur périmètre les directions et services relevant de l'administration centrale dont notamment la Direction Générale des Entreprises. En parallèle, les corps des ingénieurs de l'industrie et des mines et des techniciens de l'économie et de l'industrie sont mentionnés dans le périmètre des LDG au ministère de la transition écologique et solidaire.

FO Finances a rappelé tout au long des travaux préparatoires que cette double appartenance n'était pas acceptable. Les LDG devant être présentées à la DGAFP avant leur passage en Comité technique, nous avons voulu connaître ses conclusions sur ce point.

La situation actuelle ne peut être que source de confusion et d'empiétement du MTES sur la gestion des corps des IIM et des TSEI, ce qui pour **FO Finances** n'est pas acceptable.

Une clarification dans les meilleurs délais est nécessaire.

La présidente de séance a confirmé que les MEF étaient toujours dans l'attente d'une réponse de la DGAFP sur la problématique des LDG « mobilités ».

Quant aux LDG « promotions », si elle a pu renvoyer ce sujet aux travaux qui vont prochainement s'ouvrir à Bercy, elle a toutefois précisé que **la gestion du corps demeure bien dans ce cas précis aux MEF.**

Avenir du SRE suite au projet de Loi sur les retraites

Même si **FO Finances** a rappelé son opposition à l'ensemble du projet de Loi de réforme des retraites, les agents du Service des Retraites de l'État à Nantes lui ont fait part de leurs questionnements sur leur devenir.

La perspective de la création d'une Caisse de Retraite Unique Universelle dans un premier temps et plus précisément la transformation du SRE en EPA dans un second temps inquiète les personnels de ce service.

Des réunions, avant même l'adoption de la Loi, seraient d'ores et déjà programmées pour évoquer toutes les conséquences de ce changement de statut juridique.

FO Finances a demandé sous quelle forme l'administration compte associer les représentants du personnel du SRE, de la DGFIP et de l'administration centrale à ces débats.

La présidente de séance a répondu que ce dialogue social s'engagerait au moment opportun à la DGFIP.

Réponse pour le moins insatisfaisante pour les personnels, confrontés au quotidien à de multiples rumeurs sur le sujet.

Autres questions diverses

Déclinaison des LDG ministérielles issues du CTM du 10 janvier dernier dans les différentes directions.

Hormis à la DGFIP, tous les Comités Technique de réseau ont émis un avis sur les lignes directrices de gestion concernant la mobilité.

Au niveau ministériel, les débats sur les LDG « promotions » vont s'engager le 20 mars prochain pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

La rupture conventionnelle

Les textes, concernant la création de la rupture conventionnelle, instaurée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, sont parus ces dernières semaines.

Les modalités de mise en œuvre sont encore en débat au niveau interministériel.

A ce jour 114 dossiers sont en instance de traitement : 80 à la DGFIP, 15 à la DGCCRF, 8 à l'administration centrale, 10 à la DGDDI et 1 à l'INSEE.

Un entretien systématique sera organisé le mois suivant le dépôt de la demande, avec pour objectif d'approfondir le projet de reconversion et les motivations du demandeur.

Tout naturellement, l'actualité de l'épidémie du Coronavirus a concentré l'essentiel des débats de ce Comité Technique.

Pour autant, FO Finances se refuse à occulter les autres dossiers en cours et en tout premier lieu le dossier « retraites » qui poursuit, sous la pression du gouvernement, son parcours parlementaire à marche forcée.

Si le droit de manifester est maintenu le 31 mars, FO Finances sera de nouveau présent aux côtés des agents, à l'occasion de la journée de grève interprofessionnelle pour demander l'abandon de cette réforme.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ

DE LA FEDERATION SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

